



Consentement père biologique adoption

Par Sandrine

Bonjour,

Nous sommes avec mon futur mari en train de se renseigner pour l'adoption plénière de mon fils (vie commune depuis 5 ans)

Après avoir téléchargé le cerfa de celle-ci ainsi que la notice explicative, il est demandé le consentement du père biologique s'il est toujours vivant.

Le père biologique n'a pas reconnu l'enfant à sa naissance et n'a jamais cherché à prendre contact avec nous.

Son consentement est-il obligatoire ?

Merci à ceux qui me répondront.